

*Emploi et immigration*

demandé si elle était valable, et que nous avons trouvé excellente l'idée de faire la revue annuelle des bévues du gouvernement.

● (2040)

Je suis plutôt déçu par mon collègue, le député de Hamilton-Ouest. Un député qui a autant d'expérience que lui devrait pourtant savoir que tout programme de création d'emplois de ce genre proposé par les libéraux n'est rien d'autre qu'un semblant d'action. J'ai même été surpris par sa crédulité en ce qui concerne les programmes de création d'emplois et de formation professionnelle. Il a admis que ceux-ci n'ont pas eu les résultats escomptés dans d'autres domaines et il s'est montré sceptique quant à leurs effets et pourtant, il s'est déclaré prêt à leur accorder une année pour voir s'ils donneraient des résultats.

Notre parti rejette l'idée que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), utilise les fonds de l'assurance-chômage pour ces projets, non parce que nous sommes contre la création d'emplois en tant que telle, mais parce que nous sommes contre l'idée de détourner à cette fin des fonds destinés aux chômeurs. Si le gouvernement entend sérieusement créer des emplois, il devrait le faire par le biais d'un engagement budgétaire et ne pas tripatouiller avec l'argent destiné à aider les gens qui ont perdu leur emploi sans que ce soit de leur faute.

Le ministre et ses collègues ne veulent pas, pour remédier au chômage d'un million de Canadiens, contester la structure actuelle de notre économie et le fait que nous nous fondons sur le secteur privé pour créer des emplois. Cela ne marche tout simplement pas à cause de la structure de notre économie. Au lieu de procéder à ce genre de réorganisation et d'engagement fondamental en vue de créer des industries nouvelles et par là même de nouveaux emplois, ils préfèrent s'attaquer aux chômeurs. Ce bill économisera apparemment de l'argent mais il le fera en éliminant 330,000 chômeurs de la liste des prestataires. Ces économies seront utilisées pour des programmes d'emploi et pour des cours de formation professionnelle.

La première raison pour laquelle nous nous sommes opposés à cette façon d'aborder le problème est que ces 330,000 personnes seront privées de ces prestations en vertu du programme de création d'emplois et de partage du travail. L'argent économisé en privant ces gens de leurs droits à l'assurance-chômage servira à créer des emplois pour d'autres personnes. Seules celles qui recevront encore des prestations seront admissibles en vertu de ce programme d'emploi.

D'autre part, nous nous opposons à l'amendement à l'article 41 parce que si les prestataires de l'assurance-chômage acceptent de travailler dans ces programmes d'emploi du gouvernement fédéral, ils seront payés à partir de la caisse d'assurance-chômage. Il est bon de se rappeler que ce genre de travail ne sera pas considéré comme un emploi ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est là une action de pure forme. Quiconque participe à ce genre de programme sait que ce n'est qu'un simulacre de programme de création d'emplois. Il ne s'agit pas d'un véritable emploi. Les gens savent que le gouvernement ne le prend pas au sérieux et qu'en participant à ces programmes, ils n'auront pas droit aux prestations par la suite. C'est une façon bien mesquine de faire faire le travail.

Il vaut cent fois mieux voir les gens rester à ne rien faire et toucher leur chèque d'assurance-chômage plutôt que de parti-

ciper à ces simulacres de programmes générateurs d'emplois. Le gouvernement devrait se mettre au travail et créer réellement des emplois pour les Canadiens au lieu de tripoter le programme d'assurance-chômage pour faire croire qu'il prend des initiatives nouvelles. Il ne dupe pas les députés, pas plus que les chômeurs, d'ailleurs.

Un ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Jean Marchand, qui est maintenant sénateur, a déclaré au cours d'un débat à la Chambre, en 1966, et je cite:

Cet honorable député a fait une suggestion avec laquelle je suis fondamentalement en désaccord, quand il a suggéré que nous essayions de trouver du travail à temps partiel à ceux qui bénéficient de l'assurance-chômage.

L'assurance-chômage est une assurance. Les gens qui bénéficient de l'assurance-chômage ne sont pas aux crochets de la charité publique, et si nous commençons à faire de la concurrence entre les travailleurs et ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, je crois que nous allons créer une situation tout à fait intenable. Ces gens-là commencent à travailler à des salaires inférieurs et finiront par concurrencer les travailleurs réguliers. A mon avis, il faut plutôt trouver un emploi régulier à ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, des emplois à plein temps, qui leur permettent de vivre, et non pas utiliser ces gens pour concurrencer l'ensemble de la classe ouvrière.

L'ex-ministre avait reconnu que la pente glissante sur laquelle le ministre actuel est en train de se lancer était dangereuse. Ce genre de programme ne sera productif ni pour les chômeurs, ni pour ceux qui ont déjà un emploi, ni même pour les employeurs. C'est pourquoi nous nous opposons à ce programme, et non pas, comme l'a laissé entendre le député de Hamilton-Ouest, parce que nous sommes contre la création d'emplois en soi.

L'autre objection que j'ai à formuler, c'est que les économies réalisées en donnant ainsi du travail à certains prestataires serviront à défrayer la formation en cours d'emploi de personnes admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Si l'on examine les budgets du ministère pour la période allant de 1970-1971 à 1974-1975, on constate qu'il a consacré jusqu'à 75 p. 100 de ses crédits à la formation. Où sont donc toutes ces personnes qui ont reçu cette formation?

● (2050)

Nous recyclons des gens, nous les occupons, soi-disant pour qu'ils n'aient pas à se rabattre sur l'assurance-chômage, dans quel but? Il n'y a pas d'emplois pour eux. Ceux qui savent à quoi rime le programme reconnaissent qu'après avoir été formés, ces gens ne trouveront pas de travail parce qu'il n'y en a pas. C'est pourquoi nous disons que le programme est factice et les changements proposés par le ministre, illusoire, parce qu'il n'y a pas de travail pour commencer. Il est ridicule d'employer l'argent de l'assurance-chômage à la formation. Mon collègue de Nickel Belt a parlé à la Chambre des nombreux coiffeurs et coiffeuses et commis qui ont été formés en vertu du programme de recyclage pour des emplois non existants. Je répète que les changements du ministre sont illusoire, factices, qu'ils rabaisseront l'éthique du travail et couvriront de honte les chômeurs.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler de la motion n° 14 inscrite en mon nom. Le gouvernement ne veut payer des prestations complémentaires qu'à ceux qui travaillent 26 semaines ou plus, encore faut-il qu'ils remplissent de nouvelles conditions plus strictes. Ceux qui ont la chance d'avoir pu travailler 26 semaines dans les régions de chômage élevé auront aussi le droit, en vertu des formules actuelles, de toucher des prestations complémentaires. Le gouvernement se rend compte jusqu'à quel point il est difficile de